



AVIS DE CONCOURS – 2020 FILIERE SPORTIVE – CATÉGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(Centre organisateur)

APRÈS CONVENTIONNEMENTS AVEC LES CENTRES DE GESTION
DES RÉGIONS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

ORGANISE LE CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

CONCOURS	DATE DE L'ÉPREUVE	PÉRIODE D'INSCRIPTION
CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3 ^{ÈME} CONCOURS	Épreuve écrite Le mardi 21 janvier 2020	Du mardi 28 mai 2019 au mercredi 3 juillet 2019 Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : jeudi 11 juillet 2019

NOMBRE DE POSTES			
Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total
41	39	19	99

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet à l'adresse suivante : www.cdg13.com, rubrique espace candidat / concours / pré-inscription – ou à défaut les dossiers de candidature pourront être retirés par courrier et à l'accueil du Centre Départemental de Gestion des Bouches-du-Rhône, Boulevard de la Grande Thumine – CS 10439 13098 AIX-EN-PROVENCE cedex 02 (tél. 04.42.54.40.60), dans les délais impartis et aux horaires suivants : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi 16h30.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 9 avril 2019 portant ouverture pour le compte des centres de gestion des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - session 2020 - par le centre de gestion des Bouches-du-Rhône

NOR : TERB1910685A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône en date du 9 avril 2019, le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives est ouvert au titre de l'année 2020.

Le nombre total de postes ouverts est de 99 postes répartis comme suit :

Concours externe : 41

Concours interne : 39

Troisième concours : 19

Les dossiers d'inscription pourront être retirés exclusivement auprès du centre de gestion des Bouches-du-Rhône, du mardi 28 mai 2019 au mercredi 3 juillet 2019 inclus selon les modalités suivantes :

Soit directement à l'accueil du centre de gestion des Bouches-du-Rhône, boulevard de la Grande-Thumine, CS 10439, 13098 Aix-en-Provence Cedex 02 (tél. : 04-42-54-40-60)

Soit sur demande écrite adressée au centre de gestion des Bouches-du-Rhône, boulevard de la Grande-Thumine, CS 10439, 13098 Aix-en-Provence Cedex 02 (tél. : 04-42-54-40-60)

Soit par pré-inscription sur le site Internet du centre de gestion des Bouches-du-Rhône (www.cdg13.com, rubrique concours). Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au centre de gestion des Bouches-du-Rhône, boulevard de la Grande-Thumine, CS 10439, 13098 Aix-en-Provence Cedex 02, au plus tard à la date de clôture des inscriptions le jeudi 11 juillet 2019 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers d'inscription devront être, soit déposés jusqu'à 17 h 30 à l'accueil du centre de gestion des Bouches-du-Rhône, soit postés avant minuit au plus tard le jeudi 11 juillet 2019 (le cachet de la poste faisant foi) dernier délai.

Faute d'envoi dans les délais du dossier imprimé, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Les captures d'écran ou leurs impressions ainsi que les photocopies de dossiers ne sont pas acceptées. Pour être recevables, les candidatures doivent comporter à la fois le dossier d'inscription dûment complété et signé et les pièces obligatoires requises.

L'épreuve écrite d'admissibilité de ce concours se déroulera le mardi 21 janvier 2020 dans le département des Bouches-du-Rhône.

Le centre de gestion des Bouches-du-Rhône se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de prévoir plusieurs centres d'examen pour assurer le bon déroulement de l'épreuve écrite.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône.